





# Sommaire

---

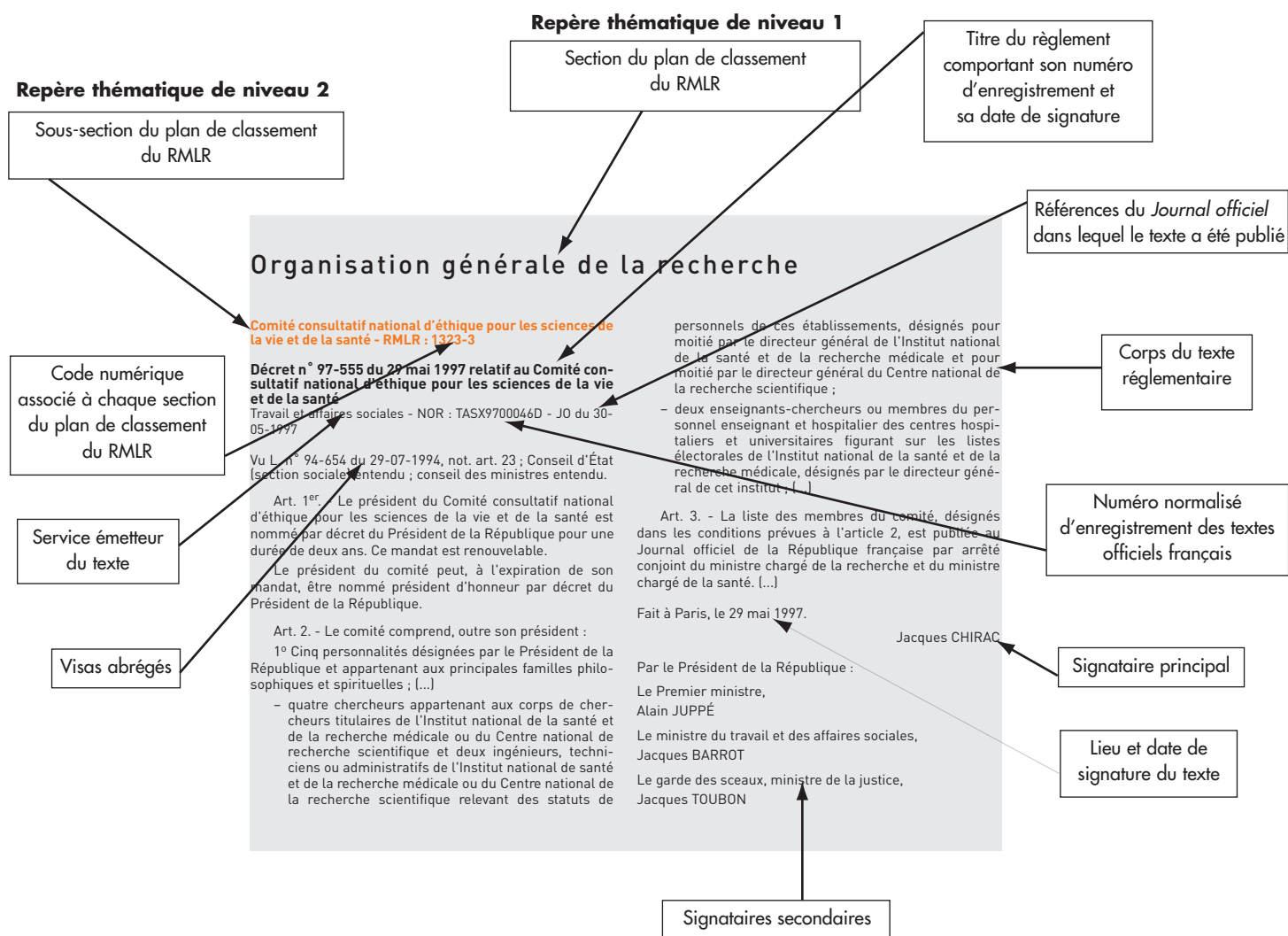
<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	5
<b>Textes fondamentaux (RMLR : 21)</b> .....	5
Arrêté du 15 décembre 2009 fixant pour 2010 les montants et les dates de versement des acomptes à divers régimes de sécurité sociale et relatifs aux compensations généralisées et bilatérales maladie, à la compensation généralisée vieillesse et à la compensation spécifique entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse. ....	5
Décision n° 090188DAJ du 10 décembre 2009 portant modification de diverses décisions .....	5
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	5
Décision n° 090065SCHS du 15 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMS n° 1885 – Maison de l'Asie et du Pacifique (MAP) .....	5
Décision n° 090074SCHS du 14 décembre 2009 portant changement d'intitulé de l'UPR n° 299 – Milieux, sociétés et cultures en Himalaya .....	5
<b>Groupements de recherche (RMLR : 2722)</b> .....	6
Décision n° 090016SING du 10 décembre 2009 modifiant la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) (GDR n° 2983) .....	6
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	7
<b>Statut général des fonctionnaires (RMLR : 5111)</b> .....	7
Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat (rectificatif) .....	7
<b>Congés annuels - Congés bonifiés (RMLR : 5236-21)</b> .....	7
Arrêté du 4 décembre 2009 relatif aux modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps au sein de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique .....	7
<b>Sécurité sociale (RMLR : 5313-1)</b> .....	7
Loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010. ....	7
Décret n° 2009-1637 du 23 décembre 2009 relatif aux modalités de versement des cotisations et contributions dues par l'Etat au régime général de sécurité sociale pour les fonctionnaires exerçant dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution et la Nouvelle-Calédonie .....	7
Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les majorations visées à l'article D. 242-6-4 du code de la sécurité sociale pour l'année 2010 .....	7
<b>Pension-retraite (RMLR : 57)</b> .....	7
Décret n° 2009-1703 du 30 décembre 2009 revalorisant l'allocation temporaire d'attente, l'allocation spécifique de solidarité et l'allocation équivalent retraite .....	7
Décret n° 2009-1705 du 30 décembre 2009 modifiant le décret n° 2008-284 du 26 mars 2008 relatif aux règles de provisionnement de certains régimes de retraite complémentaire constitués au profit des fonctionnaires et agents des collectivités locales et des établissements publics auprès d'entreprises régies par le code des assurances .....	7
Décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 1-3 de la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public .....	7

<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	8
<b>Régies de recettes et d'avances (RMLR : 613)</b> .....	8
Décision n° 09A073DR04 du 8 décembre 2009 portant règlement de l'indemnité de responsabilité allouée à Mme Annie BALLOUARD, régisseur d'avances et de recettes auprès du Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse .....	8
<b>Comptabilité et plan comptable (RMLR : 6152)</b> .....	8
Arrêté du 29 décembre 2009 portant homologation des règlements n° 2009-01, n° 2009-03, n° 2009-04, n° 2009-06, n° 2009-07, n° 2009-08 et n° 2009-09 du Comité de la réglementation comptable ..	8
<b>Gestion des recettes - Tarifs (RMLR : 6334)</b> .....	8
Décision n° 090166DR05 du 28 décembre 2009 fixant les tarifs pour la location des salles situées dans le bâtiment S de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord .....	8
<b>Achats et marchés publics - Généralités (RMLR : 6342)</b> .....	8
Décret n° 2009-1702 du 30 décembre 2009 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat .....	8
Circulaire du 29 décembre 2009 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics .....	9
<b>Mise en œuvre des marchés publics (RMLR : 6342-2)</b> .....	9
Arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .....	9
<b>Moyens immobiliers et matériels</b> .....	10
<b>Immeubles (RMLR : 71)</b> .....	10
Décret n° 2009-1676 du 29 décembre 2009 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel aux fins de rectification d'une erreur matérielle figurant dans le décret n° 2009-1082 du 1 <sup>er</sup> septembre 2009 .....	10
Arrêté du 30 décembre 2009 modifiant les seuils prévus à l'arrêté du 2 février 2004 pris pour l'application des articles 6 et 10 du décret n° 2004-18 du 6 janvier 2004 pris pour l'application de l'article L. 64-3-1 du code du domaine de l'Etat et à l'arrêté du 2 février 2004 pris pour l'application des articles 6 et 10 du décret n° 2004-18 du 6 janvier 2004 pris pour l'application de l'article L. 64-3-1 du code du domaine de l'Etat .....	10
<b>Mesures particulières</b> .....	11
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	11
Décision n° 090073DRH du 15 décembre 2009 portant composition de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles .....	11
Décision n° 090297DR01 du 15 décembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7106 du CNRS - Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques .....	11
Décision n° 090229DR02 du 15 décembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7592 .....	12
Décision n° 09A074DR04 du 2 novembre 2009 portant composition de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud .....	12
Décision n° 090206DR06 du 13 novembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux .....	12
Décision n° 090154DR07 du 18 décembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5265 - Chimie, catalyse, polymères et procédés (C2P2), dirigée par Mme Bernadette CHARLEUX .....	13

---

Décision n° 090049DR15 du 6 novembre 2009 portant création du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Aquitaine-Limousin .....	13
<b>Nominations</b> .....	15
<b>Fin de fonctions</b> .....	21
<b>Délégations de signature</b> .....	21
<b>Informations générales</b> .....	39
Textes signalés .....	39

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

# Textes de portée générale

## Organisation générale du CNRS

### Textes fondamentaux - RMLR : 21

#### Arrêté du 15 décembre 2009 fixant pour 2010 les montants et les dates de versement des acomptes à divers régimes de sécurité sociale et relatifs aux compensations généralisées et bilatérales maladie, à la compensation généralisée vieillesse et à la compensation spécifique entre les régimes spéciaux d'assurance vieillesse

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat  
JO du 03-01-2010

Cet arrêté est disponible sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021575152&dateTexte=&categorieLien=id>

### Textes fondamentaux - RMLR : 21

#### Décision n° 090188DAJ du 10 décembre 2009 portant modification de diverses décisions DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 900267SOSI du 17-09-1990 mod. ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 953157SJUR du 30-11-1995 ; DEC. n° 988209DCAJ du 19-11-1998 mod. ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999 ; DEC. n° 998786DCAJ du 18-06-1999 ; DEC. n° 020084DAJ du 20-08-2002 ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 060175DAJ du 15-03-2006 ; DEC. n° 060257DAJ du 17-07-2006 ; DEC. n° 060322DAJ du 28-11-2006 ; DEC. n° 070022DAJ du 10-04-2007 ; DEC. n° 070050DAJ du 08-06-2007 ; DEC. n° 070052DAJ du 15-06-2007 ; DEC. n° 090142DAJ du 16-11-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. – Dans les décisions précitées, les termes : « département(s) scientifique(s) » et « directeur(s) de(s) département(s) scientifique(s) » sont remplacés par les termes : « institut(s) » et « directeur(s) d'institut ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche - RMLR : 2721

#### Décision n° 090065SCHS du 15 décembre 2009 portant renouvellement de l'UMS n° 1885 – Maison de l'Asie et du Pacifique (MAP) SCHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 mod. ; convention de création de l'UMS n° 1885 entre le CNRS, l'Université de Provence Aix-Marseille 1 et l'École des hautes études en sciences sociales ; avis directeur département SHS.

Art. 1<sup>er</sup>. – Renouvellement

L'UMS n° 1885 – Maison de l'Asie et du Pacifique (MAP) est renouvelée pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention susvisée.

Art. 2. – Direction

M. Jean BAFFIE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, et pour la durée de l'unité.

M. Lorenzo BRUTTI, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, et pour la durée de l'unité.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 décembre 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche - RMLR : 2721

#### Décision n° 090074SCHS du 14 décembre 2009 portant changement d'intitulé de l'UPR n° 299 – Milieux, sociétés et cultures en Himalaya SCHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 08A001DSI du 19-12-2008, not. art. 2 ; avis conseil laboratoire ; avis directeur Institut des sciences humaines et sociales.

Art. 1<sup>er</sup>. – A l'article 2 de la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création et renouvellement des unités propres de recherche et des unités de service et de recherche, les dispositions relatives à l'UPR n° 299 sont modifiées comme suit :

Les termes : « Milieux, sociétés et cultures en Himalaya » sont remplacés par les termes : « Centre d'études himalayennes ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 décembre 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Groupements de recherche - RMLR : 2722**

**Décision n° 090016SING du 10 décembre 2009 modifiant la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) (GDR n° 2983)**

ST2I

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 06A002DSI du 06-04-2006, not. art. 1<sup>er</sup> ; accord partenaires ; avis instances compétentes CoNRS ; avis directeur département ST2I.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 06A002DSI du 6 avril 2006 susvisée, les dispositions relatives au GDR n° 2983 - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation (MOUSSE) sont modifiées, pour la période du 15 novembre 2008 au 31 décembre 2009, comme suit :

Remplacer : « directrice : Mme Michèle ADLER, directrice de recherche »

Par : « directeur : M. Cyprien GAY, chargé de recherche ».

Remplacer : « délégation Ile-de-France Est »

Par : « délégation Paris B ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS



## Les personnels du CNRS

### Statut général des fonctionnaires - RMLR : 5111

**Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat (rectificatif)**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

*JO du 26-12-2009, texte n° 51*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021528149&dateTexte=&categorieLien=id>

### Congés annuels - Congés bonifiés - RMLR : 5236-21

**Arrêté du 4 décembre 2009 relatif aux modalités de mise en œuvre du compte épargne-temps au sein de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

*JO du 23-12-2009, texte n° 22*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021509130&dateTexte=&categorieLien=id>

### Sécurité sociale - RMLR : 5313-1

**Loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010**

Président de la République

*JO du 27-12-2009, texte n° 1*

Cette loi est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021528998&dateTexte=&categorieLien=id>

### Sécurité sociale - RMLR : 5313-1

**Décret n° 2009-1637 du 23 décembre 2009 relatif aux modalités de versement des cotisations et contributions dues par l'Etat au régime général de sécurité sociale pour les fonctionnaires exerçant dans les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution et la Nouvelle-Calédonie**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

*JO du 26-12-2009, texte n° 39*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021527951&dateTexte=&categorieLien=id>

### Sécurité sociale - RMLR : 5313-1

**Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les majorations visées à l'article D. 242-6-4 du code de la sécurité sociale pour l'année 2010**

Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

*JO du 31-12-2009, texte n° 142*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000021572216&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT000021572216&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Pension-retraite - RMLR : 57

**Décret n° 2009-1703 du 30 décembre 2009 revalorisant l'allocation temporaire d'attente, l'allocation spécifique de solidarité et l'allocation équivalent retraite**

Economie, industrie et emploi

*JO du 31-12-2009, texte n° 71*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000021569821&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT000021569821&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Pension-retraite - RMLR : 57

**Décret n° 2009-1705 du 30 décembre 2009 modifiant le décret n° 2008-284 du 26 mars 2008 relatif aux règles de provisionnement de certains régimes de retraite complémentaire constitués au profit des fonctionnaires et agents des collectivités locales et des établissements publics auprès d'entreprises régies par le code des assurances**

Economie, industrie et emploi

*JO du 31-12-2009, texte n° 73*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000021569840&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT000021569840&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Pension-retraite - RMLR : 57

**Décret n° 2009-1744 du 30 décembre 2009 pris pour l'application de l'article 1-3 de la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public**

Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

*JO du 31-12-2009, texte n° 156*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000021572398&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT000021572398&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

## Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

### Régies de recettes et d'avances - RMLR : 613

**Décision n° 09A073DR04 du 8 décembre 2009 portant règlement de l'indemnité de responsabilité allouée à Mme Annie BALLOUARD, régisseur d'avances et de recettes auprès du Centre de spectrométrie nucléaire et de spectrométrie de masse**  
DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu DEC. n° 06A001DR04 ; attribution du crédit annuel.

La déléguée régionale, ordonnateur secondaire, décide :

Art. 1<sup>er</sup>. - De régler à Mme Annie BALLOUARD, la somme de 110 € (cent dix euros) pour l'exercice 2009, correspondant à l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes.

Art. 2. - Le montant de cette dépense sera imputé au compte de fonctionnement du budget du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 8 décembre 2009.

La déléguée régionale Ile-de-France Sud,  
Michèle SAUMON

### Comptabilité et plan comptable - RMLR : 6152

**Arrêté du 29 décembre 2009 portant homologation des règlements n° 2009-01, n° 2009-03, n° 2009-04, n° 2009-06, n° 2009-07, n° 2009-08 et n° 2009-09 du Comité de la réglementation comptable**

Economie, industrie, emploi

JO du 31-12-2009, texte n° 84

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000021569916&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000021569916&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Gestion des recettes - Tarifs - RMLR : 6334

**Décision n° 090166DR05 du 28 décembre 2009 fixant les tarifs pour la location des salles situées dans le bâtiment S de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord**

DR05 - Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Vu délib. CA CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 070039DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070041DAJ du 30-03-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs pour la location des salles situées dans le bâtiment S de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord sont fixés Hors Taxes selon le barème détaillé dans le tableau ci-après.

Art. 2. - Ce tarif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Meudon, le 28 décembre 2009.

Pour le directeur général :  
Le délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord,  
Gilles TRAIMOND

Localisation	Nom de la salle	Contenance	Laboratoires et services du CNRS		Organismes publics		Secteur privé	
			Journée	1/2 journée	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée
Batiment S Rdc	Salle de conférences	144 p	300,00	150,00	400,00	250,00	600,00	300,00
Batiment S Rdc	Salle de réunion	40 p	100,00	50,00	200,00	100,00	300,00	150,00
Location du bar			50,00					
La location comprend la mise à disposition d'un rétroprojecteur et d'un écran.								
La fourniture de cafés, viennoiseries devra passer par une commande auprès du prestataire local de restauration de la délégation.								

### Achats et marchés publics - Généralités - RMLR : 6342

**Décret n° 2009-1702 du 30 décembre 2009 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat**

Economie, industrie, emploi

JO du 31-12-2009, texte n° 70

---

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000021561321&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000021561321&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

#### **Achats et marchés publics - Généralités - RMLR : 6342**

##### **Circulaire du 29 décembre 2009 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics**

Economie, industrie, emploi

*JO du 31-12-2009, texte n° 90*

Cette circulaire est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000021570204&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000021570204&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

#### **Mise en œuvre des marchés publics - RMLR : 6342-2**

##### **Arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics**

Economie, industrie et emploi

*JO du 20-12-2009, texte n° 15*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=56AD16BBB0D77344BDAFECE86877B765.tpdjo11v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000021496020&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=56AD16BBB0D77344BDAFECE86877B765.tpdjo11v_3?cidTexte=JORFTEXT000021496020&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

---

## Moyens immobiliers et matériels

### Immeubles - RMLR : 71

**Décret n° 2009-1676 du 29 décembre 2009 modifiant le décret n° 48-1881 du 10 décembre 1948 déterminant les prix de base au mètre carré des locaux d'habitation ou à usage professionnel aux fins de rectification d'une erreur matérielle figurant dans le décret n° 2009-1082 du 1<sup>er</sup> septembre 2009**

Ecologie, énergie, développement durable et mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

*JO du 31-12-2009, texte n° 12*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000021560118&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000021560118&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Immeubles - RMLR : 71

**Arrêté du 30 décembre 2009 modifiant les seuils prévus à l'arrêté du 2 février 2004 pris pour l'application des articles 6 et 10 du décret n° 2004-18 du 6 janvier 2004 pris pour l'application de l'article L. 64-3-1 du code du domaine de l'Etat et à l'arrêté du 2 février 2004 pris pour l'application des articles 6 et 10 du décret n° 2004-18 du 6 janvier 2004 pris pour l'application de l'article L. 64-3-1 du code du domaine de l'Etat**

Economie, industrie, emploi

*JO du 31-12-2009, texte n° 89*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v\\_1?cidTexte=JORFTEXT000021570191&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=794328E56C090DDDE71E1461D80D42B9.tpdjo14v_1?cidTexte=JORFTEXT000021570191&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

# Mesures particulières

## Comités, conseils et commissions

### Décision n° 090073DRH du 15 décembre 2009 portant composition de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles

DRH

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984, not. art. 7 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 ; A. du 08-07-1991 ; DEC. n° 070068DRH du 02-01-2007 ; liste représentants du personnel désignés par les organisations syndicales les plus représentatives ; D. du 19-01-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont nommés membres de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, en qualité de représentants de l'administration :

- Membre titulaire : Le secrétaire général du CNRS, président, ou son représentant, M. Alain WEISWALD, adjoint au délégué régional de la délégation Paris A,
- Membre titulaire : M. Emmanuel RIDENT, adjoint à la directrice des Ressources humaines du CNRS, Membre suppléant : Mme KAUFFMANN, responsable du service Développement social de la direction des Ressources humaines,
- Membre titulaire : Mme Dominique le FUR, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Paris B, Membre suppléant : M. Alexandre Hubert ROY, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie,
- Membre titulaire : Mme Clarisse DAVID, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord, Membre suppléant : Mme Maïté ARMENGAUD, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Midi-Pyrénées,
- Membre titulaire : Mme Annie PARDO, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Paris Michel-Ange, Membre suppléant : Mme Florence RAFFRAY, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Languedoc-Roussillon,
- Membre titulaire : Mme Rose-Marie CIROTTEAU, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Centre-Poitou-Charentes, Membre suppléant : Mme Cécile AÏT KACI, responsable du service du Personnel et des Ressources humaines de la délégation Ile-de-France Est.

En cas d'absence du secrétaire général du CNRS, M. Alain WEISWALD préside les travaux de ladite commission.

Art. 2. - Sont nommés membres de la commission paritaire compétente en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, en qualité de représentants désignés des organisations syndicales :

- Membre titulaire : Mme Anne DRIOU (SGEN-CFDT)  
Membre suppléant : M. Noal MELLOTT (SGEN-CFDT)
- Membre titulaire : M. Bernard VEYSSIERE (SNCS-FSU)  
Membre suppléant : M. Guy LEVAVASSEUR (SNCS-FSU)
- Membre titulaire : Mme Janique GUIRAMAND (SUD RECHERCHE EPST)  
Membre suppléant : M. Alain CASTERA (SUD RECHERCHE EPST)
- Membre titulaire : M. Christian ALLET (SNPREES-FO)  
Membre suppléant : Mme Liliane BADUEL (SNPREES-FO)
- Membre titulaire : M. Michel ROUX (SNTRS-CGT)  
Membre suppléant : Mme Raquel RODRIGUEZ CORTINA (SNTRS-CGT)
- Membre titulaire : Mme Dominique SOUCHU (SNTRS-CGT)  
Membre suppléant : M. Laurent PANES (SNTRS-CGT).

Art. 3. - Le Docteur Laurent VIGNALOU, médecin agréé de l'administration, est désigné pour participer aux travaux de ladite commission, conformément aux termes du dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 8 juillet 1991 susvisé.

Art. 4. - Cette décision annule et remplace la décision n° 070068DRH du 2 janvier 2007.

Fait à Paris, le 15 décembre 2009.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## Comités, conseils et commissions

### Décision n° 090297DR01 du 15 décembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7106 du CNRS - Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques

DR01 - Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 080145DAJ du 12-12-2008 ; DEC. n° 08A012DSI du 19-12-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7106 du CNRS - Centre d'études et de recherches de sciences administratives et politiques.

Art. 2. - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur-adjoint ;
- 6 membres élus ;

- 2 pour le sous-collège des chercheurs ;
- 2 pour le sous-collège des enseignants-chercheurs ;
- 2 pour le sous-collège des doctorants ;
- 3 membres nommés parmi les ingénieurs et techniciens.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire, le 31 décembre 2012. Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

#### Art. 3. - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

#### Art. 4. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 15 décembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Paris A,  
Alain MANGEOL

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 090229DR02 du 15 décembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7592

DR02 - Délégation Paris B

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 ; DEC. n° 050069DAJ du 26-09-2005 ; DEC. n° 060037DAJ du 19-01-2006 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod (IJM).

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité
- 10 membres élus
  - 2 chercheurs/enseignants-chercheurs statutaires de rang A,
  - 2 chercheurs/enseignants-chercheurs statutaires de rang B,
  - 2 post-doctorants et doctorants,
  - 4 ITA.
- 8 membres nommés
  - Le secrétaire général,
  - Un ACO,MO,
  - 4 chercheurs/enseignants-chercheurs de rang A, responsables de programme,
  - 2 autres membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à quatre ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 décembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Paris B,  
Liliane FLABBÉE

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 09A074DR04 du 2 novembre 2009 portant composition de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud

DR04 - Délégation Ile-de-France Sud

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 mod. ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007 mod. ; DEC. n° 09A054DR04 du 03-08-2009.

Art. 1<sup>er</sup>. - La composition de la cellule contrats de la délégation Ile-de-France Sud est fixée comme suit :

- M. Julien SAINT-LAURENT, ingénieur d'études, pour 20 % de son temps annualisé, coordinateur de la cellule,
- Mme Elise MASPIMBY, technicienne, pour 60 % de son temps annualisé,
- Mme Laurence HERAULT, technicienne, pour 60 % de son temps annualisé,
- Mme Nadine BIENES, assistante-ingénieure, pour 20 % de son temps annualisé, avec comme suppléante Mme Lucette VAYN, ingénieure d'études.

Art. 2. - La présente décision annule et remplace la décision n° 09A055DR04 du 3 août 2009. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,  
Michèle SAUMON

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 090206DR06 du 13 novembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de la FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

DR06 - Délégation Centre-Est

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 70-1174 du 17-12-1970 ; D. n° 90-545 du 27-03-1993 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 090096DAJ et DEC. n° 090097DAJ du 30-07-2009 ; PV assemblée élisant L. JOHANN président Université Paul Verlaine-Metz ; arrêté de nomination du 03-06-2008 ; DEC. n° 08A006DSI du 15-01-2009.

Les parties décident :

Art. 1<sup>er</sup>. - Composition du conseil

Le conseil de laboratoire constitué au sein de la FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité,
- 11 membres élus,
- 6 membres nommés.

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire sont affichés dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est de deux ans.

Art. 2. - Organisation des élections

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par l'Université Paul Verlaine-Metz, ainsi que par tout organisme partenaire de la FRE,
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participants à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base LABINTEL.

Sont éligibles : tout électeur est éligible.

Modalités de scrutin : l'élection a lieu au suffrage direct et au scrutin plurinominal à deux tours.

Modalités de publicité des résultats : les résultats sont diffusés à l'ensemble des membres de l'unité par voie électronique et par affichage dans les différents sites de l'unité.

Art. 3. - Fonctionnement

Le conseil de laboratoire est présidé par le directeur de l'unité. Il se réunit au moins trois fois par an. Il est convoqué par son président soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le conseil peut entendre, sur invitation de son président, toute personne participant aux travaux de l'unité, ou appelée à titre d'expert sur un point de l'ordre du jour.

Le président arrête l'ordre du jour de chaque séance ; celui-ci comporte toute question, relevant de la compétence du conseil de laboratoire, inscrite à l'initiative de son président ou demandée par plus d'un tiers des membres de ce conseil. L'ordre du jour est affiché, huit jours avant la réunion, dans les locaux de l'unité.

Le président établit, signe et assure la diffusion d'un relevé de conclusions de chacune des séances.

Art. 4. - Publication

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'unité et publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Vandoeuvre, le 13 novembre 2009.

Pour le directeur général du CNRS et par délégation :  
La déléguée régionale Centre-Est par intérim,  
Florence CHARTIER

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 090154DR07 du 18 décembre 2009 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 5265 - Chimie, catalyse, polymères et procédés (C2P2), dirigée par Mme Bernadette CHARLEUX

DR07 - Délégation Rhône-Auvergne

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 060042DAJ du 24-01-2006 mod. ; DEC. n° 06A010DSI du 31-10-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité : Chimie, catalyse, polymères et procédés (C2P2) - UMR n° 5265, dirigée par Mme Bernadette CHARLEUX.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- La directrice d'unité, membre de droit ;
- 7 membres élus :  
Collège A chercheurs et enseignants-chercheurs : 3,  
Collège B personnels techniques et administratifs : 2,  
Collège C doctorants : 2 ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Rhône-Auvergne,  
Bruno ANDRAL

### Comités, conseils et commissions

#### Décision n° 090049DR15 du 6 novembre 2009 portant création du comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Aquitaine-Limousin

DR15 - Délégation Aquitaine-Limousin

Vu D. n° 82-453 du 28-05-1982 mod. ; CIR. FP/4 n° 1871 du 24-01-1996 ; DEC. n° 998432DCAJ du 08-02-1999 ; DEC. n° 090005DRH du 25-01-2009 ; instruction générale n° 030039IGHS du 24-06-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le comité spécial d'hygiène et de sécurité de la délégation Aquitaine-Limousin, prévu par l'article 3 de la décision susvisée du 8 février 1999, est composé des membres suivants :

1. - Cinq représentants de l'administration :
  - Titulaires  
M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la région Aquitaine-Limousin, président ;  
M. Alain DENOIRJEAN, CR1, ACMO et responsable scientifique au SPCTS - UMR n° 6638 ;  
M. Gabriel de SAINT-MARTIN, ingénieur régional de

prévention et de sécurité, délégation Aquitaine-Limousin ;

- M. Xavier GRANDIER-VAZEILLE, CR1, ACMO à l'IBGC - UMR n° 5095 ;  
M. Mario MAGLIONE, sous-directeur de l'ICMCB - UPR n° 9048.
- Suppléants  
Mme Florence PARNIER, adjointe au délégué régional pour la région Aquitaine-Limousin ;  
M. Olivier DONARD, directeur de l'IPREM - UMR n° 5254 ;  
M. Loïc LEROUGE, CR2 au COMPTRASEC - UMR n° 5114 ;  
M. Emmanuel TETAUD, CR1 à l'IBGC - UMR n° 5095.

2. - Sept représentants du personnel désignés par les organisations syndicales représentatives :

- SGEN - CFDT  
Titulaires  
Mme Nicole LOMPRES, ingénieure d'études, SET - UMR n° 5603 ;  
M. Pierre-Yves SAILLANT, ingénieur d'études, Université Bordeaux 3.  
Suppléants  
Mme Lydie DORTHE, ingénieure d'études, DR15 - MOY n° 1500 ;  
M. Alain MARBEUF, chargé de recherche, CPMOH - UMR n° 5798.
- SNCS - FSU  
Titulaire  
M. Alain MARCHAND, chargé de recherche, CNIC - UMR n° 5228.  
Suppléant  
M. Etienne COUTUREAU, chargé de recherche, CNIC - UMR n° 5228.
- SNPTES - UNSA  
Titulaire  
M. Jean-Bernard LEDEUIL, ingénieur d'études, IPREM - UMR n° 5254.  
Suppléant  
Pas de candidat
- SNTRS - CGT  
Titulaires  
M. François GUILLEN, ingénieur d'études, ICMCB - UPR n° 9048 ;  
M. Marcel SOULETTE, ingénieur d'études, LAB - UMR n° 5804.  
Suppléantes  
Mme Laurence BEPOLDIN, chargée de recherche, Institut Bergonié INSERM ;  
Mme Marie-Françoise ELCHINGER, ingénieure d'études, SPCTS - UMR n° 6638.
- SUD Recherche EPST  
Titulaire  
Pas de candidat.  
Suppléant  
Pas de candidat.

3. - Le médecin de prévention coordonnateur du CNRS - Délégation Aquitaine-Limousin

- Docteur Patricia DELORGE-AUCHE,  
Le médecin de prévention - coordonnateur assiste aux travaux de ce comité avec voix délibérative.

Art. 2. - M. Lucien SCHNEBELEN, inspecteur général de l'administration de l'Education nationale et de la recherche, assiste aux travaux de ce comité avec voix consultative.

Art. 3. - Les membres suppléants peuvent assister aux séances de ce comité, mais ne peuvent prendre part aux votes de celui-ci qu'en remplacement des membres titulaires.

Art. 4. - Le président peut inviter, à titre d'expert, un représentant qualifié de chaque établissement avec lequel le CNRS a signé un contrat quadriennal de développement ou toute personne qu'il jugera utile de faire participer aux débats.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Talence, le 6 novembre 2009.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Aquitaine-Limousin,  
Philippe LECONTE



# Nominations

## Administration centrale

DG

### M. GILBERT DELEAGE

DEC. n° 090036SDV du 24-12-2009

M. Gilbert DELEAGE, professeur de 1<sup>ère</sup> classe CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gilbert DELEAGE demeure affecté à l'Institut de biologie et de chimie des protéines, UMR n° 5086.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, M. Gilbert DELEAGE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### MME DOMINIQUE EXPERT

DEC. n° 090037SDV du 24-12-2009

Mme Dominique EXPERT, directrice de recherche de 1<sup>ère</sup> classe CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi des recherches sur les plantes.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Dominique EXPERT demeure affectée à l'unité INRA - Interactions plantes pathogènes.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, Mme Dominique EXPERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### MME MARTINE BUNGENER

DEC. n° 090038SDV du 24-12-2009

Mme Martine BUNGENER, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet d'être l'interface des Sciences du vivant et des Sciences sociales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Martine BUNGENER demeure affectée à l'UMR n° 8169 - Médecine, sciences et santé.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR

DEC. n° 090039SDV du 24-12-2009

M. Jean-François FERVEUR, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi de la physiologie animale.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-François FERVEUR demeure affecté à l'UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009, M. Jean-François FERVEUR percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par

l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### M. JEAN HOUARD

DEC. n° 090040SDV du 24-12-2009

M. Jean HOUARD, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi des ATIP - Avenir (co-production des instituts INSB, INEE et Inserm) et pour le CNRS, le suivi de la cellule mise en place par le Ministère de la recherche concernant les maladies infectieuses et émergentes.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean HOUARD demeure affecté à l'UMR n° 8541 - Régulation de l'expression génétique.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, M. Jean HOUARD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### MME NATHALIE LERESCHE

DEC. n° 090041SDV du 24-12-2009

Mme Nathalie LERESCHE, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi des neurosciences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie LERESCHE demeure affectée à l'UMR n° 7102 - Neurobiologie des processus adaptatifs (NPA).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, Mme Nathalie LERESCHE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

### MME FLORENCE NOBLE

DEC. n° 090042SDV du 24-12-2009

Mme Florence NOBLE, directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi de la pharmacologie.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Florence NOBLE demeure affectée à l'UMR n° 7157 - Neuropsychopharmacologie des addictions. Vulnérabilité et variabilité expérimentale et clinique.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, Mme Florence NOBLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME VALÉRIE LEMARCHANDEL**

DEC. n° 090043SDV du 24-12-2009

Mme Valérie LEMARCHANDEL, chargée de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission pour la communication scientifique à l'Institut des sciences biologiques, et à ce titre, correspondante de la Direction de la communication, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME MAGALI JACQUIER**

DEC. n° 090044SDV du 24-12-2009

Mme Magali JACQUIER, ingénieure de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'Institut des sciences biologiques, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Magali JACQUIER demeure affectée à l'Institut de pharmacologie et de biologie structurale (IPBS), UMR n° 5089.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. FRANCK COURCHAMP**

DEC. n° 090006EDD du 17-12-2009

M. Franck COURCHAMP, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général.

M. Franck COURCHAMP sera chargé de mission, pour l'Institut environnement et développement durable, dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité et ce, du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2010.

Pour l'exercice de cette mission, M. Franck COURCHAMP demeure affecté à l'UMR n° 8079 – Ecologie systématique et évolution – Université Paris 11 Sud – Bat 362 – 91405 Orsay.

Du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 31 décembre 2010, M. Franck COURCHAMP percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation régionale 4 – Ile-de-France Sud.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME HÉLÈNE TOUZET**

DEC. n° 090038SING du 17-12-2009

Mme Hélène TOUZET, directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bioinformatique en appui à la mission de M. Michel HABIB, auprès du directeur général, pour la mise en place de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Hélène TOUZET demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille – UMR n° 8022 – Lille.

Du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 décembre 2010, Mme Hélène TOUZET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. Luc PRONZATO**

DEC. n° 090039SING du 17-12-2009

M. Luc PRONZATO, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 décembre 2010.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de l'automatique en appui à la mission de M. Michel HABIB, auprès du directeur général, pour la mise en place de l'Institut des sciences informatiques et de leurs interactions.

Pour l'exercice de cette mission, M. Luc PRONZATO demeure affecté au Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis – UMR n° 6070 – Sophia Antipolis.

Du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 décembre 2010, M. Luc PRONZATO percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**CHARGÉS DE MISSION DE L'USAR**

DEC. n° 090021USAR du 17-12-2009

Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> des décisions [n° 050033DAJ du 15-07-2005 portant création de l'UPS n° 2934 – Unité support de l'Agence nationale de la recherche (USAR) ; n° 090001USAR du 29-05-2009 portant nomination de M. Jérôme BOUVIER en qualité de chargé de mission ; n° 090002USAR du 29-05-2009 portant nomination de Mme Christiane BRANLANT en qualité de chargée de mission ; n° 080008USAR du 21-04-2008 portant nomination de Mme Danielle CANDEL en qualité de chargée de mission ; n° 090003USAR du 29-05-2009 portant nomination de M. Laurent CHUSSEAU en qualité de chargé de mission ; n° 080016USAR du 21-04-2008 portant nomination de Mme Elisabeth GAUTIER en qualité de chargée de mission ; n° 080017USAR du 21-04-2008 portant nomination de M. Michel GUGLIELMI en qualité de chargé de mission ; n° 080028USAR du 20-02-2009 portant nomination de M. Richard HASER en qualité de chargé de mission ; n° 080009USAR du 21-04-2008 portant nomination de M. Gérard HEGRON en qualité de chargé de mission ; n° 080020USAR du 21-04-2008 portant nomination de Mme Joëlle MARIE en qualité de chargée de mission ; n° 090008USAR du 29-05-2009 portant nomination de M. Philippe PETITJEANS en qualité de chargé de mission], relatives à l'exercice des missions des chargés de mission de l'USAR, sont complétées par les dispositions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

« Les pourcentages d'implication des chargés de mission affectés à l'UPS n° 2934, dirigée par Mme Alix GICQUEL, au titre de l'exercice 2009, sont précisés dans le tableau annexé à la présente décision ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Annexe à la décision n° 090021USAR  
Temps d'implication 2009 des chargés de mission à temps partiel – personnels CNRS affectés à l'USAR

Nom	Prénom	GRADE	Implication en 2009	Exercice 2009
BOUVIER	Jérôme	DR	20%	01/01/09 au 31/12/09
BRANLANT	Christiane	DR	20%	01/01/09 au 31/12/09
CANDEL	Danielle	CR	40%	01/01/09 au 31/12/09

Nom	Prénom	GRADE	Implication en 2009	Exercice 2009
CHUSSEAU	Laurent	DR	20%	01/01/09 au 31/12/09
GAUTIER	Elisabeth	DR	20%	01/01/09 au 31/12/09
GUGLIELMI	Michel	IR	20%	01/01/09 au 31/12/09
HASER	Richard	DR	40%	01/01/09 au 31/12/09
HEGRON	Gérard	DR	25%	01/01/09 au 31/12/09
MARIE	Joëlle	DR	20%	01/01/09 au 31/12/09
PETITJEANS	Philippe	DR	25%	01/01/09 au 31/12/09

DG

**MME DANIELLE CANDEL**

DEC. n° 090022USAR du 23-12-2009

Mme Danielle CANDEL, chargée de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Danielle CANDEL sera affectée à 40 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL et restera affectée à 60 % dans son unité d'origine, l'UMR n° 7597.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME ELISABETH GAUTIER**

DEC. n° 090024USAR du 23-12-2009

Mme Elisabeth GAUTIER, directrice de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Elisabeth GAUTIER sera affectée à 20 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL et restera affectée à 80 % dans son unité d'origine, l'UMR n° 7584.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. MICHEL GUGLIELMI**

DEC. n° 090025USAR du 23-12-2009

M. Michel GUGLIELMI, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant

que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),

- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel GUGLIELMI sera affecté à 20 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL et restera affecté à 80 % dans son unité d'origine, l'IRCCyN.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. GÉRARD HEGRON**

DEC. n° 090026USAR du 23-12-2009

M. Gérard HEGRON, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,

- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard HEGRON sera affecté à 25 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. PHILIPPE PETITJEANS**

DEC. n° 090027USAR du 23-12-2009

M. Philippe PETITJEANS, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe PETITJEANS sera affecté à 25 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. ERIC SURAUD**

DEC. n° 090028USAR du 23-12-2009

M. Eric SURAUD, professeur, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric SURAUD sera affecté à 20 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. JÉRÔME BOUVIER**

DEC. n° 090029USAR du 23-12-2009

M. Jérôme BOUVIER, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant

que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),  
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme BOUVIER sera affecté à 20 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL et restera affecté à 80 % dans son unité d'origine, l'UMR n° 5571.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. ARY BRUAND**

DEC. n° 090030USAR du 23-12-2009

M. Ary BRUAND, professeur, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,  
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),  
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Ary BRUAND sera affecté à 15 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME JOËLLE MARIE**

DEC. n° 090032USAR du 23-12-2009

Mme Joëlle MARIE, directrice de recherche au CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> juin 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,  
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),  
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Joëlle MARIE sera affectée à 20 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME VÉRONIQUE PEYRE**

DEC. n° 090033USAR du 23-12-2009

Mme Véronique PEYRE, maître de conférences, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,  
- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),  
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Véronique PEYRE sera affectée à 40 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. PASCAL LEFEVRE**

DEC. n° 090034USAR du 23-12-2009

M. Pascal LEFEVRE, professeur, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,

- assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),  
- assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal LEFEVRE sera affecté à 30 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME MARIE-ANTOINETTE DEKKERS**

DEC. n° 090035USAR du 23-12-2009

Mme Marie-Antoinette DEKKERS, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'USAR, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010. Sa mission a pour objet :

- assurer la coordination avec la direction de l'USAR de toutes les activités liées aux SHS, en partenariat avec les coordinateurs scientifiques,  
- assurer des fonctions transverses visant à améliorer la cohérence du suivi scientifique des programmes gérés par l'USAR (recherche de critères de suivi et d'indicateurs).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Marie-Antoinette DEKKERS sera affectée à 60 % à l'UPS n° 2934 dirigée par Mme Alix GICQUEL.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME ANNICK PERCHERON-GUEGAN**

DEC. n° 090190DAJ du 17-12-2009

Mme Annick PERCHERON-GUEGAN, directrice de recherche émérite, est nommée chargée de mission scientifique auprès du directeur général pour l'Institut de chimie en tant que conseillère et coordinatrice des activités Energie, en charge d'assurer la liaison avec les animateurs des groupes de prospectives 1 à 9 de l'Alliance ANCRE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. BERNARD BIOULAC**

DEC. n° 090191DAJ du 17-12-2009

M. Bernard BIOULAC, professeur des universités - praticien hospitalier (PUPH), est nommé conseiller auprès du directeur général placé auprès du directeur de l'INSB, en charge de l'éthique et des neurosciences, à compter du 16 novembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions (INS2I)

**M. MOKRANE BOUZEGHOUB**

DEC. n° 090186DAJ du 14-12-2009

M. Mokrane BOUZEGHOUB, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INS2I, en charge des bases de données, masses de données, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut de physique (INP)

**M. GIANCARLO FAINI**

DEC. n° 090181DAJ du 14-12-2009

M. Giancarlo FAINI, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique, en charge de la physique de la matière condensée et des nanosciences, de l'INP, en remplacement de M. Dominique CHANDESRI, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut de physique (INP)

**M. BERTRAND FOURCADE**

DEC. n° 090199DAJ du 23-12-2009

M. Bertrand FOURCADE, professeur des universités, est nommé délégué scientifique de l'Institut de physique, en charge de l'interface Physique - Biologie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI)

**M. PATRICK DEHORNOY**

DEC. n° 090196DAJ du 17-12-2009

M. Patrick DEHORNOY, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INSMI, en charge du suivi des laboratoires de mathématiques, à compter du 15 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences mathématiques et leurs interactions (INSMI)

**M. PASCAL CHOSSAT**

DEC. n° 090197DAJ du 17-12-2009

M. Pascal CHOSSAT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'INSMI, en charge des relations internationales, à compter du 15 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

USAR

**M. DENIS NEIBECKER**

DEC. n° 090031USAR du 23-12-2009

M. Denis NEIBECKER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint scientifique de l'Unité support de l'Agence nationale de la recherche (USAR) du 1<sup>er</sup> septembre 2009 au 31 décembre 2010.

M. Denis NEIBECKER consacre 50 % de son temps de travail à ses fonctions au sein de l'USAR et les 50 % restant à ses activités au sein de l'UPR n° 8241 - Laboratoire de chimie de coordination.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Comité d'éthique du CNRS

**Mme DANIÈLE BOURCIER**

DEC. n° 090192DAJ du 14-12-2009

Mme Danièle BOURCIER, directrice de recherche au CNRS, est nommée membre du comité d'éthique du CNRS, en remplacement de Mme Christine NOUVILLE, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Délégations

DR05 – Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

**M. ANTHONY PIOROWICZ**

DEC. n° 090167DR05 du 28-12-2009

M. Anthony PIOROWICZ, recruté en qualité d'ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une période de 3 ans, responsable du service logistique et technique de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

## Laboratoires

UMR n° 5219 - Institut de mathématiques de Toulouse

**M. JEAN-PIERRE RAYMOND**

DEC. n° 090029SPHM du 10-12-2009

M. Jean-Pierre RAYMOND, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5251 - Institut de mathématiques de Bordeaux (IMB)

**M. JEAN-FRANÇOIS JAULENT**

DEC. n° 090033SPHM du 23-12-2009

M. Jean-François JAULENT, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5251, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 6623 - Laboratoire de mathématiques de Besançon

**M. PATRICK HILD**

DEC. n° 090028SPHM du 10-12-2009

M. Patrick HILD, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR susvisée, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Christian le MERDY, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

GDR n° 3179 - Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques

**Mme CLÉMENTINE PRIEUR**

DEC. n° 090034SPHM du 14-12-2009

Mme Clémentine PRIEUR, professeure des universités, est nommée directrice du GDR n° 3179 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Fabrice GAMBOA, démissionnaire.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Françoise BALESTIE, directrice-adjointe administrative

FR n° 2952 - Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier

**Mme MONIQUE MADAUNE-TORT**

DEC. n° 090031SPHM du 23-12-2009

Mme Monique MADAUNE-TORT, professeure des universités, est nommée directrice de la FR n° 2952, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jean-Louis GOUT, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMS n° 2859 - Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE)

**M. LIOR PEREZ**

DEC. n° 091361PU du 30-12-2009

M. Lior PEREZ, ingénieur des ponts et chaussées à Météo-France, est nommé directeur de l'UMS n° 2859 - Service des avions français instrumentés pour la recherche en environnement (SAFIRE), à compter du 20 octobre 2009 jusqu'à la fin du quadriennal en cours le 30 juin 2012, en remplacement de M. Marc PONTAUD.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire

**M. XAVIER ARNAULD DE SARTRE**

DEC. n° 090078SCHS du 10-12-2009

M. Xavier ARNAULD de SARTRE, chargé de recherche, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion (CERAG)

**M. PASCAL DUMONTIER**

**M. CHARLES PIOT**

DEC. n° 090068SCHS du 10-12-2009

M. Pascal DUMONTIER, professeur, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5820, pour la période du 15 octobre 2009 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jean-Pierre BOISSON, démissionnaire.

M. Charles PIOT, professeur, est nommé directeur-adjoint par intérim de l'UMR n° 5820, pour la période du 15 octobre 2009 au 31 décembre 2010, en remplacement de M. Jean-Claude CASTAGNOS, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales (SupADONIS)

**M. RICHARD WALTER**

DEC. n° 090073SCHS du 03-12-2009

M. Richard WALTER, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé sous-directeur de l'UPS n° 2916 - Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales (SupADONIS), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, et jusqu'à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Benoît HABERT, démissionnaire.

Signé : Bruno LAURIOUX, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

UMS n° 843 - Maison de la recherche en sciences humaines de Caen Basse-Normandie (MRSH-Caen)

**M. PASCAL BULEON**

DEC. n° 090058SCHS du 30-11-2009

M. Pascal BULEON, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMS n° 843, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 décembre 2011, en remplacement de M. Jean-Marc MORICEAU.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMS n° 1885 - Maison de l'Asie et du Pacifique (MAP)

**M. JEAN BAFFIE**

**M. LORENZO BRUTTI**

DEC. n° 090065SCHS du 15-12-2009

[...]

M. Jean BAFFIE, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, et pour la durée de l'unité [quatre ans].

M. Lorenzo BRUTTI, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, et pour la durée de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 7608 - Fluides, automatique et systèmes thermiques (FAST)

**M. NEIL RIBE**

DEC. n° 090021SING du 10-12-2009

M. Neil RIBE, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 7608, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, pour la durée restante du mandat de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 3107 - Institut des grilles

**M. VINCENT BRETON**

DEC. n° 090198DAJ du 17-12-2009

M. Vincent BRETON, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPS n° 3107, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, en remplacement de M. Guy WORMSER.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## ACMO

UMR n° 8076 - Biomolécules : conception, isolement et synthèse

**M. SAMIR MESSAOUDI**

DEC. n° 09A064DR04 du 20-11-2009

M. Samir MESSAOUDI, chargé de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8076, à compter du 20 novembre 2009. M. Samir MESSAOUDI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Samir MESSAOUDI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Bruno FIGADERE, directeur de l'UMR n° 8076

UMR n° 8079 - Écologie, systématique et évolution

**MME PAOLA BERTOLINO**

DEC. n° 09A062DR04 du 20-11-2009

Mme Paola BERTOLINO, technicienne de classe exceptionnelle, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8079, à compter du 20 novembre 2009.

Mme Paola BERTOLINO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Paola BERTOLINO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Paul LEADLEY, directeur de l'UMR n° 8079

UMR n° 8619 - Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

**M. RODOLPHE AUGER**

DEC. n° 09A063DR04 du 20-11-2009

M. Rodolphe AUGER, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8619, à compter du 20 novembre 2009.

M. Rodolphe AUGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Rodolphe AUGER est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Lucienne LETELLIER, directrice de l'UMR n° 8619

FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire

**MME SARAH MORGANE ZAOUÏ**

DEC. n° 09A037DR04 du 01-12-2009

Mme Sarah Morgane ZAOUÏ, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans la FRE n° 3144, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Mme Sarah Morgane ZAOUÏ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Sarah Morgane ZAOUÏ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Frédéric BOCCARD, directeur de la FRE n° 3144

UMS n° 3108 - Maison des sciences de l'homme de Clermont-Ferrand

**M. DIDIER CALET**

DEC. n° 090155DR07 du 27-03-2009

M. Didier CALET est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 3108, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

M. Didier CALET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Didier CALET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Laurent RIEUTORT, directeur de l'UMS n° 3108

UMR n° 6046 - Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

**M. XAVIER VALENTIN**

DEC. n° 090145DR08 du 20-05-2009

M. Xavier VALENTIN, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'UMR n° 6046, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Xavier VALENTIN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Xavier VALENTIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Pierre JAEGER, directeur de l'UMR n° 6046

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

**MME NOLWENN CABON**

DEC. n° 100003DR17 du 08-10-2009

Mme Nolwenn CABON, maître de conférences à l'IUT de Lannion, quotité 100, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226, à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

Mme Nolwenn CABON est nommée ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Nolwenn CABON exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Nolwenn CABON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

UMR n° 6226 - Sciences chimiques de Rennes

**M. OLIVIER TASSEAU**

DEC. n° 100004DR17 du 08-10-2009

M. Olivier TASSEAU, ingénieur d'études, quotité 100, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6226, à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

M. Olivier TASSEAU est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Olivier TASSEAU exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Olivier TASSEAU est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves SAILLARD, directeur de l'UMR n° 6226

## Fin de fonctions

DG

**MME SYLVIANE MULLER**

DEC. n° 090029SCVI du 17-12-2009

Il est mis fin, à compter du 15 novembre 2009, aux fonctions de chargée de mission, pour le département Sciences du vivant, exercées par Mme Sylviane MULLER, auprès du directeur général.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation régionale Alsace.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. BERNARD POULAIN**

DEC. n° 090030SCVI du 17-12-2009

Il est mis fin, à compter du 15 novembre 2009, aux fonctions de chargé de mission, pour le département Sciences du vivant, exercées par M. Bernard POULAIN, auprès du directeur général.

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation régionale Alsace.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## ACMO

UMR n° 8076 - Biomolécules : conception, isolement et synthèse

**M. JULIEN LEGROS**

DEC. n° 09A069DR04 du 20-11-2009

Il est mis fin, à compter du 20 novembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Julien LEGROS dans l'UMR n° 8076.

Signé : Bruno FIGADERE, directeur de l'UMR n° 8076

FRE n° 3144 - Centre de génétique moléculaire (CGM)

**M. GILLES TRUAN**

DEC. n° 09A075DR04 du 01-12-2009

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Gilles TRUAN dans la FRE n° 3144.

Signé : Frédéric BOCCARD, directeur de la FRE n° 3144

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques (G2R)

**MME OLINDA GIMELLO**

DEC. n° 090283DR06 du 01-10-2009

Il est mis fin, à compter du 30 septembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Olinda GIMELLO dans l'UMR n° 7566.

Signé : Michel CATHELIN, directeur de l'UMR n° 7566

UMR n° 5096 - Génome et développement des plantes

**M. EDOUARD JOBET**

DEC. n° 090140DR13 du 23-10-2009

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Edouard JOBET, dans l'UMR n° 5096 - Génome et développement des plantes.

Signé : Manuel ECHEVERRIA, directeur de l'UMR n° 5096

UMR n° 5607 - AUSONIUS

**M. PIERRE-YVES SAILLANT**

DEC. n° 090026DR15 du 31-08-2009

Il est mis fin, à compter du 31 août 2009, à la fonction d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercée par M. Pierre-Yves SAILLANT au sein de l'UMR n° 5607 dirigée par Mme Valérie FROMENTIN.

Signé : Valérie FROMENTIN, directrice de l'UMR n° 5607

## Délégations de signature

### Délégations

DR11 - Délégation Alpes

**MME PASCALE BUKHARI**

DEC. n° 090194DAJ du 17-12-2009

Aux articles 2 et 3 de la décision n° 090103DAJ du 30 juillet 2009 [donnant délégation de signature à Mme Pascale BUKHARI, déléguée régionale pour la circonscription Alpes], les termes : « M. Jacques VINCENT » sont remplacés par les termes : « Mme Gabrielle INGUSCIO ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR11 - Délégation Alpes

**MME GABRIELLE INGUSCIO**

**MME SYLVIE ROLLAND**

**MME EVELYNE FIGURA**

**MME ANNE LARTAUD**

**M. BENOÎT SAGE**

**M. CHRISTOPHE JACQUIN-BERTHOLET**

**M. LIONEL MORARD**

DEC. n° 090043DR11 du 02-01-2010

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI déléguée régionale, pour la circonscription Alpes, délégation est donnée à Mme Gabrielle INGUSCIO, contractuelle-catégorie A, à Mme Sylvie ROLLAND, ingénieure d'études, à Mme Evelyne FIGURA, ingénieure d'études, et à Mme Anne LARTAUD, ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale BUKHARI, délégation est donnée à M. Benoît SAGE, ingénieur de recherche, responsable du Service logistique et technique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (SLT), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît SAGE, délégation de signature est donnée à M. Christophe JACQUIN-BERTHOLET, assistant-ingénieur et à M. Lionel MORARD, ingénieur d'études, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (SLT) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Pascale BUKHARI.

Signé : Pascale BUKHARI, déléguée régionale Alpes

## Laboratoires

### DR02 - Paris B

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

**M. LAURENT VIGROUX**  
**M. RENÉ VERRIERE**

DEC. n° 090231DR02 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. Laurent VIGROUX à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VIGROUX, délégation de signature est donnée à M. René VERRIERE, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7095 - Institut d'astrophysique de Paris

**M. RENÉ VERRIERE**

DEC. n° 090232DR02 du 01-01-2010

Délégation est donnée à M. René VERRIERE, IE, responsable des services techniques, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent VIGROUX, directeur de l'UMR n° 7095

UMR n° 7212 - Pathologie et virologie moléculaire

**M. HUGUES DE THE**  
**MME NADIA GUERGUADJ**

DEC. n° 090227DR02 du 09-12-2009

Délégation est donnée à M. Hugues de THE, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues de THE, délégation de signature est donnée à Mme Nadia GUERGUADJ, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7212 - Pathologie et virologie moléculaire

**MME NADIA GUERGUADJ**

DEC. n° 090228DR02 du 09-12-2009

Délégation est donnée à Mme Nadia GUERGUADJ, TCN, technicienne de gestion à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hugues de THE, directeur de l'UMR n° 7212

### DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

USR n° 3258 - MSH Paris-Nord

**M. PIERRE MOEGLIN**  
**MME ANNE-FRANÇOISE DUVAL**

DEC. n° 090156DR05 du 07-12-2009

Délégation est donnée à M. Pierre MOEGLIN, directeur de l'USR n° 3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MOEGLIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Françoise DUVAL, IR, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

USR n° 3258 - MSH Paris-Nord

**MME ANNE-FRANÇOISE DUVAL**

DEC. n° 090157DR05 du 03-12-2009

Délégation est donnée à Mme Anne-Françoise DUVAL, IR, secrétaire générale de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre MOEGLIN, directeur de l'USR n° 3258



UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée

**M. ANTOINE ROUSSE**  
**M. PHILIPPE ZEITOUN**  
**MME PATRICIA TOULLIER**

DEC. n° 090161DR05 du 07-12-2009

Délégation est donnée à M. Antoine ROUSSE, directeur de l'UMR n° 7639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine ROUSSE, délégation de signature est donnée à M. Philippe ZEITOUN, CR1, chargé de recherche, et à Mme Patricia TOULLIER, AI, gestionnaire administrative, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 090034DR05 du 3 février 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée

**M. PHILIPPE ZEITOUN**  
**MME PATRICIA TOULLIER**

DEC. n° 090162DR05 du 01-12-2009

Délégation est donnée à M. Philippe ZEITOUN, CR1, chargé de recherche et à Mme Patricia TOULLIER, AI, gestionnaire administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

La décision n° 090033DR05 du 27 janvier 2009 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Antoine ROUSSE, directeur de l'UMR n° 7639

UMR n° 7651 - Laboratoire des mécanismes réactionnels

**M. GILLES OHANESSIAN**  
**MME THÉRÈSE MÉRIMÉE**

DEC. n° 090159DR05 du 07-12-2009

Délégation est donnée à M. Gilles OHANESSIAN, directeur de l'UMR n° 7651, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT à la date du 2 janvier 2009), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles OHANESSIAN, délégation de signature est donnée à Mme Thérèse MÉRIMÉE, AI, administratrice-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 070118DR05 du 23 juillet 2007 est abrogée.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7651 - Laboratoire des mécanismes réactionnels

**MME THÉRÈSE MÉRIMÉE**

DEC. n° 090160DR05 du 02-12-2009

Délégation est donnée à Mme Thérèse MÉRIMÉE, AI, administratrice-gestionnaire de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 050131DR05 du 27 septembre 2005 est abrogée

Signé : Gilles OHANESSIAN, directeur de l'UMR n° 7651

## DR06 - Centre-Est

UPR n° 2300 - Centre de recherches pétrographiques et géochimiques

**M. CHRISTIAN FRANCE-LANORD**  
**M. MARC CHAUSSIDON**  
**MME MARTINE NOEL**  
**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 090235DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Christian FRANCE-LANORD, directeur de l'UPR n° 2300, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian FRANCE-LANORD, délégation de signature est donnée à M. Marc CHAUSSIDON, directeur de recherche CNRS, à Mme Martine NOEL, assistante-ingénieure CNRS et à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPR n° 6811 - Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC)

**M. MICHEL SARDIN**  
**M. JEAN-PIERRE LECLERC**  
**M. HERVÉ MUHR**  
**MME MURIEL HAUDOT**

DEC. n° 090265DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Michel SARDIN, directeur de l'UPR n° 6811, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SARDIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à M. Hervé MUHR, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'études CNRS 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPR n° 6811 – Laboratoire des sciences du génie chimique (LSGC)

**M. JEAN-PIERRE LECLERC**  
**M. HERVÉ MUHR**  
**MME MURIEL HAUDOT**

DEC. n° 090084DR06 du 01-01-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LECLERC, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LECLERC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hervé MUHR, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LECLERC, et de M. Hervé MUHR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Muriel HAUDOT, ingénieure d'études CNRS 1<sup>ère</sup> classe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel SARDIN, directeur de l'UPR n° 6811

USR n° 3124 - Maison des sciences de l'homme et de l'environnement

**M. FRANÇOIS FAVORY**  
**M. JEAN-CLAUDE DAUMAS**  
**MME ISABELLE MOURET**

DEC. n° 090237DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. François FAVORY, directeur de l'USR n° 3124, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François FAVORY, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude DAUMAS, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Isabelle MOURET, ingénieure d'études CNRS 2<sup>ème</sup> classe, administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

USR n° 3261 - Maison des sciences de l'homme lorraine

**M. GERHARD HEINZMANN**  
**M. JACQUES WALTER**  
**MME BERNADETTE CLASQUIN**

DEC. n° 090254DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Gerhard HEINZMANN, directeur de l'USR n° 3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerhard HEINZMANN, délégation de signature est donnée à M. Jacques WALTER, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Bernadette CLASQUIN, ingénieure de recherche 2<sup>ème</sup> classe, secrétaire générale de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5022 - Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement

**M. EMMANUEL BIGAND**  
**MME CORINNE MARTIN**

DEC. n° 090205DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Emmanuel BIGAND, directeur de l'UMR n° 5022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel BIGAND, délégation de signature est donnée à Mme Corinne MARTIN, technicienne de classe normale CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

**MME CATHERINE BAUMONT**  
**MME ÉLISABETH PENEZ**

DEC. n° 090201DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à Mme Catherine BAUMONT, directrice de l'UMR n° 5118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine BAUMONT, délégation de signature est donnée à Mme Élisabeth PENEZ, technicienne de classe exceptionnelle relevant de l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim Centre-Est

UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image

**M. JEAN-MARIE BILBAULT**  
**M. FABRICE MERIAUDEAU**  
**M. CHRISTOPHE NICOLLE**

DEC. n° 090207DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BILBAULT, directeur de l'UMR n° 5158, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BILBAULT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, et à M. Christophe NICOLLE, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5170 - Centre des sciences du goût

**M. BENOIST SCHAAL**  
**MME NADINE MUTIN**

DEC. n° 090221DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Benoist SCHAAL, directeur de l'UMR n° 5170, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du

décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist SCHAAL, délégation de signature est donnée à Mme Nadine MUTIN, ingénieure d'études CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim Centre-Est

UMR n° 5184 - Plante-microbe-environnement : biochimie, biologie cellulaire et écologie

**MME VIVIANNE GIANINAZZI**  
**M. DANIEL WIPF**

DEC. n° 090214DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à Mme Vivienne GIANINAZZI, directrice de l'UMR n° 5184, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vivienne GIANINAZZI, délégation de signature est donnée à M. Daniel WIPF, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5209 - Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne

**M. GILLES BERTRAND**  
**MME CLAUDINE JONON**  
**MME CLAIRE PRIOU**

DEC. n° 090204DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Gilles BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS et à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5210 - Centre de recherche de climatologie

**M. BERNARD FONTAINE**  
**M. PIERRE CAMBERLIN**  
**MME CORINNE QUINTAR**

DEC. n° 090213DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Bernard FONTAINE, directeur de l'UMR n° 5210, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Pierre CAMBERLIN, professeur des universités et à Mme Corinne QUINTAR, adjointe administrative principale 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5225 - Institut de recherche sur l'éducation

**M. BRUNO SUCHAUT**  
**MME MARIE-ODILE PONTHER**

DEC. n° 090222DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Bruno SUCHAUT, directeur de l'UMR n° 5225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SUCHAUT, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Odile PONTHER, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim Centre-Est

UMR n° 5260 - Institut de chimie moléculaire de l'Université de Bourgogne

**M. FRANCK DENAT**  
**M. PIERRE LE GENDRE**  
**MME CLAIRE LEJAULT**

DEC. n° 090212DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Franck DENAT, directeur de l'UMR n° 5260, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du

décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck DENAT, délégation de signature est donnée à M. Pierre le GENDRE, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, et à Mme Claire LEJAULT, technicienne CNRS de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5561 - Biogéosciences - Dijon

**M. PASCAL NEIGE**  
**M. JEAN-FRANÇOIS DECONINCK**  
**M. THIERRY RIGAUD**

DEC. n° 090217DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Pascal NEIGE, directeur de l'UMR n° 5561, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal NEIGE, délégation de signature est donnée à M. Jean-François DECONINCK, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, et à M. Thierry RIGAUD, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5594 - Archéologie, terre, histoire, sociétés

**M. DANIEL RUSSO**  
**M. LUC BARAY**  
**M. JEAN-PIERRE GARCIA**

DEC. n° 090220DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Daniel RUSSO, directeur de l'UMR n° 5594, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel RUSSO, délégation de signature est donnée à M. Luc BARAY, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, et à M. Jean-Pierre GARCIA, professeur des universités, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 5598 - Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux

**M. ERIC LOQUIN**  
**MME MARIANNE MALICET**  
**MME SYLVIE CHERRIER**

DEC. n° 090215DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Eric LOQUIN, directeur de l'UMR n° 5598, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LOQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Marianne MALICET, technicienne CNRS de classe exceptionnelle et à Mme Sylvie CHERRIER, adjointe technique principale CNRS de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6089 - Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique

**M. GEORGES DURRY**

DEC. n° 090228DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Georges DURRY, directeur de l'UMR n° 6089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6229 - Institut de chimie moléculaire de Reims

**M. XAVIER COQUERET**  
**M. JANOS SAPI**  
**M. ARNAUD LIEURY**

DEC. n° 090226DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Xavier COQUERET, directeur de l'UMR n° 6229, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier COQUERET, délégation de signature est donnée à M. Janos SAPI, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, et à M. Arnaud LIEURY, ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, administrateur-gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 6237 - Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

**M. FRANÇOIS-XAVIER MAQUART**  
**M. MICHEL MANFAIT**

DEC. n° 090229DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. François-Xavier MAQUART, directeur de l'UMR n° 6237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier MAQUART, délégation de signature est donnée à M. Michel MANFAIT, professeur des universités hors classe, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7036 - Cristallographie, résonance magnétique et modélisation

**M. CLAUDE LECOMTE**  
**M. MASSIMO NESPOLO**  
**MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 090258DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, directeur de l'UMR n° 7036, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à M. Massimo NESPOLO, professeur des universités, et à Mme Anne CLAUSSE, techni-

cienne CNRS classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7117 - Laboratoire d'histoire des sciences et de philosophie - archives Henri-Poincaré

**M. ROGER POUIVET**  
**MME LYDIE MARIANI**

DEC. n° 090263DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Roger POUIVET, directeur de l'UMR n° 7117, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger POUIVET, délégation de signature est donnée à Mme Lydie MARIANI, technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7118 - Analyse et traitement informatique de la langue française

**M. JEAN-MARIE PIERREL**  
**MME EVA BUCHI**  
**M. GÉRARD AUGUSTIN**

DEC. n° 090234DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Marie PIERREL, directeur de l'UMR n° 7118, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie PIERREL, délégation de signature est donnée à Mme Eva BUCHI, directrice de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directrice-adjointe de l'UMR n° 7118, et à M. Gérard AUGUSTIN, ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, administrateur de l'unité n° 7118, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7137 - Laboratoire des interactions microorganismes - Minéraux - Matière organique dans les sols (LIMOS)

**MME CORINNE LEYVAL**

DEC. n° 090277DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à Mme Corinne LEYVAL, directrice de l'UMR n° 7137, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7214 - ARN-RNP, structure fonction-maturation, enzymologie moléculaire et structurale

**MME CHRISTIANE BRANLANT**  
**M. GUY BRANLANT**

DEC. n° 090233DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de l'UMR n° 7214, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane BRANLANT, délégation de signature est donnée à M. Guy BRANLANT, professeur UHP aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan

**M. MARIUS TUCSNAK**  
**M. DIDIER GEMMERLE**

DEC. n° 090268DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Marius TUCSNAK, directeur de l'UMR n° 7502, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marius TUCSNAK, délégation de signature est donnée à M. Didier GEMMERLE,

ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications

**M. KARL TOMBRE**  
**M. JEAN-YVES MARION**  
**MME ISABELLE BLANCHARD**  
**MME JULIE BUQUET**

DEC. n° 090274DR06 du 12-11-2009

Délégation est donnée, à compter du 2 novembre 2009, à M. Karl TOMBRE, directeur par intérim de l'UMR n° 7503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karl TOMBRE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves MARION, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, à Mme Isabelle BLANCHARD, responsable de la cellule de gestion de l'unité, ingénieure d'études INRIA de 2<sup>ème</sup> classe et à Mme Julie BUQUET, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications

**M. JEAN-YVES MARION**  
**MME ISABELLE BLANCHARD**  
**MME JULIE BUQUET**

DEC. n° 090276DR06 du 12-11-2009

Délégation est donnée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à M. Jean-Yves MARION, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves MARION, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle BLANCHARD, ingénieure d'études INRIA de 2<sup>ème</sup> classe, responsable de la cellule de gestion de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves MARION et de Mme Isabelle BLANCHARD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Julie BUQUET, assistante-ingénieure CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Karl TOMBRE, directeur par intérim de l'UMR n° 7503

UMR n° 7561 - Physiopathologie, pharmacologie et ingénierie articulaires

**M. JACQUES MAGDALOU**  
**M. PATRICK NETTER**  
**M. MOHAMED OUZZINE**

DEC. n° 090260DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Jacques MAGDALOU, directeur de l'UMR n° 7561, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MAGDALOU, délégation de signature est donnée à M. Patrick NETTER, professeur des universités 2<sup>ème</sup> classe INSERM - praticien hospitalier, directeur-adjoint, et à M. Mohamed OUZZINE, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim Centre-Est

UMR n° 7563 - Laboratoire d'énergétique et de mécanique théorique et appliquée

**M. FABRICE LEMOINE**  
**M. BERNARD ANTOINE**  
**MME ÉDITH LANG**

DEC. n° 090259DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Fabrice LEMOINE, directeur de l'UMR n° 7563, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice LEMOINE, délégation de signature est donnée à M. Bernard ANTOINE, ingénieur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe et à Mme Édith LANG, ingénieure d'études CNRS 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

**M. JEAN-CLAUDE BLOCK**  
**M. MICHEL PERDICAKIS**

DEC. n° 090236DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Jean-Claude BLOCK, directeur de l'UMR n° 7564, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude BLOCK, délégation de signature est donnée à M. Michel PERDIAKIS, ingénieur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale par intérim Centre-Est

UMR n° 7565 - Laboratoire structure et réactivité des systèmes moléculaires complexes

**M. YVES FORT**  
**M. MANUEL RUIZ-LOPEZ**

DEC. n° 090252DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Yves FORT, directeur de l'UMR n° 7565, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves FORT, délégation de signature est donnée à M. Manuel RUIZ-LOPEZ, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

**M. MICHEL CATHELIN**  
**M. JACQUES PIRONON**  
**MME MARIE ODILE CAMPADIEU**

DEC. n° 090245DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Michel CATHELIN, directeur de l'UMR n° 7566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CATHELIN, délégation de signature est donnée à M. Jacques PIRONON, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, et Mme Marie Odile

CAMPADIEU, technicienne supérieure UHP, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie physique macromoléculaire

**M. ALAIN DURAND**  
**MME ANNE JONQUIERES**  
**MME MARIE-CHRISTINE AVERLANT-PETIT**  
**MME JEANINE FOURRIER**

DEC. n° 090256DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Alain DURAND, directeur de l'UMR n° 7568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DURAND, délégation de signature est donnée à Mlle Anne JONQUIERES, professeure des universités 2<sup>ème</sup> classe, directrice-adjointe de l'UMR, à Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargée de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS et à Mme Jeanine FOURRIER, technicienne CNRS de classe exceptionnelle, secrétaire-gestionnaire de l'UMR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMR n° 7569 - Laboratoire environnement et minéralurgie

**M. FABIEN THOMAS**  
**M. LAURENT MICHOT**

DEC. n° 090267DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Fabien THOMAS, directeur de l'UMR n° 7569, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien THOMAS, délégation de signature est donnée à M. Laurent MICHOT, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim



UMR n° 7630 - Département de chimie physique des réactions  
**M. GABRIEL WILD**  
**M. PAUL-MARIE MARQUAIRE**

DEC. n° 090270DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Gabriel WILD, directeur de l'UMR n° 7630, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel WILD, délégation de signature est donnée à M. Paul-Marie MARQUAIRE, directeur de recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 717 - Modélisation, analyse et conduite des systèmes dynamiques

**M. JANAN ZAYTOON**

DEC. n° 090230DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Janan ZAYTOON, directeur du GDR n° 717, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 2105 - Tresses et topologie de basse dimension

**M. Luis PARIS**

DEC. n° 090218DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Luis PARIS, directeur du GDR n° 2105, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 2583 - Rôle cellulaire des peroxyosomes ; approches génétiques, structurales et fonctionnelles

**M. MUSTAPHA CHERKAOUI MALKI**

DEC. n° 090210DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Mustapha CHERKAOUI MALKI, directeur du GDR n° 2583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 2992 - Dynamique holocène de l'environnement dans le Jura et les Alpes : du climat à l'homme

**M. MARC DESMET**

**M. MICHEL MAGNY**

**MME SYLVIE COSTILLE-VAREY**

DEC. n° 090232DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Marc DESMET, directeur du GDR n° 2992, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DESMET, délégation de signature est donnée à M. Michel MAGNY, directeur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, et à Mme Sylvie COSTILLE-VAREY, technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3054 - Etude du vieillissement d'alliages métalliques sous vapeur d'eau (EVAPE)

**M. SÉBASTIEN CHEVALIER**

DEC. n° 090211DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Sébastien CHEVALIER, directeur du GDR n° 3054, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3062 - Mutations polaires

**MME MADELEINE GRISELIN**  
**M. DANIEL JOLY**

DEC. n° 090239DR06 du 02-11-2006

Délégation est donnée à Mme Madeleine GRISELIN, directrice du GDR n° 3062, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine GRISELIN, délégation de signature est donnée à M. Daniel JOLY, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

GDR n° 3152 - Spectroscopie moléculaire

**M. VINCENT BOUDON**  
**MME CLAUDINE JONON**  
**MME CLAIRE PRIOU**

DEC. n° 090209DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Vincent BOUDON, directeur du GDR n° 3152, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BOUDON, délégation de signature est donnée à Mme Claudine JONON, ingénieure de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, et à Mme Claire PRIOU, assistante-ingénieure CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FRE n° 2848 - Institut Charles Delaunay

**M. JACQUES DUCHENE**  
**M. ÉRIC CHATELET**  
**MME PATRICIA BERTAUT**

DEC. n° 090227DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Jacques DUCHENE, directeur de la FRE n° 2848, à l'effet de signer, au nom de la déléguée

régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DUCHENE, délégation de signature est donnée à M. Éric CHATELET, professeur des universités de 1<sup>ère</sup> classe, directeur-adjoint de la FRE n° 2848, et à Mme Patricia BERTAUT, secrétaire d'administration scolaire et universitaire relevant de l'Université de technologie de Troyes, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FRE n° 3111 - Equations aux dérivées partielles et physique mathématique

**M. JACQUES ALEV**

DEC. n° 090225DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Jacques ALEV, directeur de la FRE n° 3111, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FRE n° 3143 - Laboratoire d'étude des textures et application aux matériaux

**M. ALAIN HAZOTTE**  
**M. ALBERT TIDU**

DEC. n° 090253DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Alain HAZOTTE, directeur de la FRE n° 3143, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain HAZOTTE, délégation de signature est donnée à M. Albert TIDU, professeur, directeur-adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FRE n° 3236 - Laboratoire de physique et mécanique des matériaux

**M. EL-MOSTAFA DAYA**  
**MME CHRISTELLE SOLIMAN**

DEC. n° 090246DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. El-Mostafa DAYA, directeur de la FRE n° 3236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. El-Mostafa DAYA, délégation de signature est donnée à Mme Christelle SOLIMAN, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPS n° 76 - Institut de l'information scientifique et technique

**M. RAYMOND DUVAL**  
**MME ROSARIA DONATO**  
**M. MARC GUICHARD**  
**MME MAGALI RASOLOMANANA**  
**MME SYLVIE DUPUIS**  
**MME VIVIANE JELSKI**

DEC. n° 090250DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Raymond DUVAL, directeur de l'UPS n° 76, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raymond DUVAL, délégation de signature est donnée à Mme Rosaria DONATO, ingénieure de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe et à M. Marc GUICHARD, ingénieur de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosaria DONATO et de M. Marc GUICHARD, délégation de signature est donnée à Mme Magali RASOLOMANANA, ingénieure de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe et à Mme Sylvie DUPUIS, ingénieure d'études 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus. Délégation restreinte est également donnée à Mme Viviane JELSKI, technicienne CNRS classe exceptionnelle, à l'effet de signer les bons de transport et réservations hôtelières présentés aux agences agréées par la délégation, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UPS n° 3112 - Gestion de l'Institut Carnot énergie et environnement de Nancy

**M. MICHEL SARDIN**  
**M. DENIS ROIZARD**

DEC. n° 090266DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Michel SARDIN, directeur de l'UPS n° 3112, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel SARDIN, délégation de signature est donnée à M. Denis ROIZARD, chargé de recherche CNRS 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMS n° 2739 - Maison des sciences de l'homme de Dijon

**M. SERGE WOLIKOW**  
**M. EMMANUEL RANC**

DEC. n° 090223DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Serge WOLIKOW, directeur de l'UMS n° 2739, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge WOLIKOW, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel RANC, ingénieur de recherche relevant de l'Université de Bourgogne, responsable administratif et scientifique de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

UMS n° 2739 - Maison des sciences de l'homme de Dijon

**M. EMMANUEL RANC**

DEC. n° 090278DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée, à compter du 2 novembre 2009, à M. Emmanuel RANC, ingénieur de recherche relevant de l'Université de Bourgogne, responsable administratif et scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne

responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge WOLIKOW, directeur de l'UMS n° 2739

FR n° 633 - Eau, sol, terre

**M. FRÉDÉRIC VILLIERAS**  
**MME ISABELLE GEOFFROY**

DEC. n° 090269DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Frédéric VILLIERAS, directeur de la FR n° 633, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric VILLIERAS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle GEOFFROY, assistante-ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 2604 - Mathématiques, matière et matériaux

**M. GILLES BERTRAND**  
**M. BRUNO LAVOREL**

DEC. n° 090203DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Gilles BERTRAND, directeur de la FR n° 2604, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Bruno LAVOREL, directeur de recherche CNRS 2<sup>ème</sup> classe, directeur-adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 2843 - Institut Jean Barriol : chimie et physique moléculaires et biomoléculaires

**M. CLAUDE LECOMTE**  
**MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 090198DR06 du 15-10-2009

Délégation est donnée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à M. Claude LECOMTE, directeur de la FR n° 2843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS classe exceptionnelle, assistante de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070236DR06 du 17 septembre 2009 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

FR n° 2843 - Institut Jean Barriol : chimie et physique moléculaires et biomoléculaires

**M. CLAUDE LECOMTE**  
**MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 090257DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, directeur de la FR n° 2843, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS classe exceptionnelle, assistante de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 2843 - Institut Jean Barriol : chimie et physique moléculaires et biomoléculaires

**MME ANNE CLAUSSE**

DEC. n° 090199DR06 du 15-10-2009

Délégation est donnée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à Mme Anne CLAUSSE, technicienne CNRS classe exceptionnelle, assistante de direction, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet

2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude LECOMTE, directeur de la FR n° 2843

FR n° 2863 - Fédération de recherche Jacques Villermaux

**M. ALAIN DEGIOVANNI**

DEC. n° 090247DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Alain DEGIOVANNI, directeur de la FR n° 2863, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 3198 - Fédération Charles Hermite - automatique, informatique et mathématiques de Lorraine

**M. ANTOINE HENROT**

**M. GÉRARD MOREL**

DEC. n° 090255DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Antoine HENROT, directeur de la FR n° 3198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine HENROT, délégation de signature est donnée à M. Gérard MOREL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

FR n° 3209 - Ingénierie moléculaire et thérapeutique

**M. PATRICK NETTER**

**MME CHRISTIANE BRANLANT**

**M. JACQUES MAGDALOU**

DEC. n° 090261DR06 du 02-11-2009

Délégation est donnée à M. Patrick NETTER, directeur de la FR n° 3209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT (seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 modifié par le décret du 17 décembre 2008) à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick NETTER, délégation de signature est donnée à Mme Christiane BRANLANT, directrice de recherche classe exceptionnelle CNRS, et à M. Jacques MAGDALOU, directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Florence CHARTIER, déléguée régionale Centre-Est par intérim

## DR08 - Centre-Poitou-Charentes

UMR n° 6221 - Laboratoire d'économie d'Orléans

**M. PATRICK VILLIEU**

DEC. n° 090126DR08 du 23-06-2009

Délégation est donnée à M. Patrick VILLIEU, directeur de l'UMR n° 6221, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La présente décision abroge la décision n° 080026DR08 du 17 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

ERL n° 3106 - De la maturation à la dégénérescence

**M. DENIS GUILLOTEAU**

**M. AYACHE BOUAKAZ**

DEC. n° 090127DR08 du 23-06-2009

Délégation est donnée à M. Denis GUILLOTEAU, directeur de l'ERL n° 3106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis GUILLOTEAU, délégation est donnée à M. Ayache BOUAKAZ, directeur de recherche à l'INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrice SOULLIE, délégué régional Centre-Poitou-Charentes

**DR11 - Alpes**

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion (CERAG)

**M. PASCAL DUMONTIER**  
**M. CHARLES PIOT**  
**MME MAY EID**  
**MME FLORENCE ALBERTI**

DEC. n° 090042DR11 du 16-12-2009

Délégation est donnée à M. Pascal DUMONTIER, directeur par intérim de l'UMR n° 5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 133 000 € HT), à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal DUMONTIER, délégation de signature est donnée à M. Charles PIOT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus, à Mme May EID, ingénieure d'études, et à Mme Florence ALBERTI, assistante-ingénieure, à effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 300 € HT.

La décision n° 080016DR11 du 2 janvier 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

**DR13 - Languedoc-Roussillon**

UMR n° 5253 - Institut Charles Gerhardt

**M. ANDRÉ VIOUX**  
**M. HUBERT MUTIN**  
**MME ELODIE BOURREL**  
**MME LUCIENNE EXCOFFON**  
**M. JEAN-JACQUES ROBIN**  
**M. JOËL MOREAU**  
**M. JACQUES ROZIERE**  
**M. JEAN-CLAUDE TEDENAC**  
**M. FRANCESCO DI RENZO**  
**MME ANNIE PRADEL**  
**MME BÉATRICE HOUSSE**

DEC. n° 090144DR13 du 01-11-2009

Délégation est donnée à M. André VIOUX, PR, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André VIOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Hubert MUTIN, DR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert MUTIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Elodie BOURREL, IE, responsable de la gestion financière.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie BOURREL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Lucienne EXCOFFON, AI, secrétariat de direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lucienne EXCOFFON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Jacques ROBIN, PR, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques ROBIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Joël MOREAU, PR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël MOREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jacques ROZIERE, PR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques ROZIERE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Claude TEDENAC, PR, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude TEDENAC, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Francesco di RENZO, DR, directeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francesco di RENZO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Annie PRADEL, DR2, responsable d'équipe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie PRADEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Béatrice HOUSSE, TCE, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François FAJULA, directeur de l'UMR n° 5253

**DR14 - Midi-Pyrénées**

UMR n° 5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux

**M. FRANCIS MAURY**  
**M. PHILIPPE TAILHADES**  
**MME DOMINIQUE BONSIRVEN**

DEC. n° 090069DR14 du 20-11-2009

Délégation est donnée à M. Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis MAURY, délégation de signature est donnée à M. Philippe TAILHADES, DR2, et à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070075DR14 du 2 février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux

**M. PHILIPPE TAILHADES**  
**MME DOMINIQUE BONSIRVEN**

DEC. n° 090070DR14 du 20-11-2009

Délégation est donnée à M. Philippe TAILHADES, DR2, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007

[portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe TAILHADES, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique BONSIRVEN, 1D, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

**M. YVES DU PENHOAT**  
**MME CATHERINE JEANDEL**  
**M. PHILIPPE MAISONGRANDE**  
**MME NADINE LACROUX**

DEC. n° 090074DR14 du 03-12-2009

Délégation est donnée à M. Yves du PENHOAT, directeur de l'UMR n° 5566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves du PENHOAT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine JEANDEL, DR1, à M. Philippe MAISONGRANDE, ingénieur, et à Mme Nadine LACROUX, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

**MME CATHERINE JEANDEL**  
**M. PHILIPPE MAISONGRANDE**  
**MME NADINE LACROUX**

DEC. n° 090075DR14 du 03-12-2009

Délégation est donnée à Mme Catherine JEANDEL, DR1, directrice-adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JEANDEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe MAISONGRANDE, ingénieur, directeur-adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine JEANDEL et de M. Philippe MAISONGRANDE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine LACROUX, AI, responsable du service gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves du PENHOAT, directeur de l'UMR n° 5566

UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

**MME MONIQUE MAUZAC**  
**MME NADIA LAOUAF**

DEC. n° 090076DR14 du 03-12-2009

Délégation est donnée à Mme Monique MAUZAC, directrice de l'UMR n° 5623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique MAUZAC, délégation de signature est donnée à Mme Nadia LAOUAF, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070024DR14 du 7 juin 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

**MME NADIA LAOUAF**

DEC. n° 090077DR14 du 03-12-2009

Délégation est donnée à Mme Nadia LAOUAF, AI, responsable administratif, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique MAUZAC, directrice de l'UMR n° 5623

## DR17 - Bretagne et Pays-de-la-Loire

UMR n° 6214 - Biologie neuro-vasculaire intégrée

**M. DANIEL HENRION**  
**MME NATHALIE GUERINEAU**

DEC. n° 100001DR17 du 04-01-2010

Délégation est donnée à M. Daniel HENRION, directeur de l'UMR n° 6214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 133 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel HENRION, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie GUERINEAU, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatique en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays-de-la-Loire

### DR18 - Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8161 - Institut de biologie de Lille

**M. YVAN DE LAUNOIT**  
**M. JEAN DUBUISSON**  
**M. PHILIPPE BOUTIN**  
**MME FRANCINE CLUCKERS**  
**M. FRÉDÉRIC LEFEBVRE**

DEC. n° 09D024DR18 du 15-10-2009

Délégation est donnée à M. Yvan de LAUNOIT, directeur de l'UMR n° 8161, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan de LAUNOIT, la délégation de signature est donnée à M. Jean DUBUISSON, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean DUBUISSON, la délégation de signature est donnée à M. Philippe BOUTIN, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUTIN, la délégation de signature est donnée à Mme Francine CLUCKERS, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus pour les documents relatifs à la gestion des dossiers de personnel et des missions.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOUTIN, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric LEFEBVRE, assistant-ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus pour les documents relatifs à la gestion financière de l'UMR n° 8161.

La décision antérieure n° 08D024DR18 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

UMR n° 8517 - Laboratoire de métallurgie physique et génie des matériaux

**M. ALEXANDRE LEGRIS**  
**M. BERNARD VOGT**

DEC. n° 09D023DR18 du 15-10-2009

Délégation est donnée à M. Alexandre LEGRIS, directeur par intérim de l'UMR n° 8517, à l'effet de signer au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de missions toutes destinations à l'exception de la liste des pays à risque établie par le Fonctionnaire de défense, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre LEGRIS, la délégation de signature est donnée à M. Bernard VOGT, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision antérieure n° 08D049DR18 est abrogée.

Signé : Jean-Benoist DUBURCQ, délégué régional Nord-Pas-de-Calais et Picardie

### DR19 - Normandie

UMS n° 843 - Maison de la recherche en sciences humaines

**M. PASCAL BULEON**  
**M. DENIS JACQUET**  
**MME ANNIE LAURENT**

DEC. n° 090200DR19 du 14-12-2009

Délégation est donnée à M. Pascal BULEON, directeur de l'UMS n° 843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à 20 000 €, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BULEON, délégation est donnée à M. Denis JACQUET, maître de conférences et à Mme Annie LAURENT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080457DR19 du 15 décembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Frédéric FAURE, délégué régional Normandie



# Informations générales

---

## Textes signalés

### Président de la République

#### Loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010

*JO du 31-12-2009, texte n° 1*

Cette loi est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000021557902&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT000021557902&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

#### Loi n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009

*JO du 31-12-2009, texte n° 1*

Cette loi est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000021559075&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT000021559075&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Ministère de la justice et des libertés

#### Arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la communication par voie électronique dans les procédures sans représentation obligatoire devant les cours d'appel

*JO du 26-12-2009, texte n° 16*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021527568&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère des affaires étrangères et européennes

#### Arrêté du 17 décembre 2009 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation et de l'indemnité de résidence pour service à l'étranger

*JO du 30-12-2009, texte n° 10*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021540415&dateTexte=&categorieLien=id>

#### Décret n° 2009-1504 du 7 décembre 2009 portant publication de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Mongolie, signé à Paris le 25 mai 2005 (le présent accord est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2006.)

*JO du 09-12-2009, texte n° 13*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021410535&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

#### Arrêté du 30 décembre 2009 fixant les limites du tarif de la retenue à la source applicable aux traitements, salaires, pensions et rentes viagères versés en 2010 à des personnes domiciliées hors de France

*JO du 31-12-2009, texte n° 87*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v\\_2?cidTexte=JORFTEXT000021570183&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F720B911279D8149997B492FC4F35FFB.tpdjo03v_2?cidTexte=JORFTEXT000021570183&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

#### Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 fixant la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale des agents de la fonction publique territoriale

*JO du 17-12-2009, texte n° 30*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021487496&dateTexte=&categorieLien=id>

### Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

#### Décret n° 2009-1546 du 11 décembre 2009 relatif au suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à un agent cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction

*JO du 13-12-2009, texte n° 9*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021467559&dateTexte=&categorieLien=id>

**Décret n° 2009-1547 du 11 décembre 2009 relatif au suivi médical post-professionnel des agents de l'Etat exposés à l'amiante***JO du 13-12-2009, texte n° 10*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021467567&dateTexte=&categorieLien=id>

**Décret n° 2009-1496 du 4 décembre 2009 relatif à l'indemnité exceptionnelle versée aux agents publics de l'Etat dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1)***JO du 06-12-2009, texte n° 4*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021385018&dateTexte=&categorieLien=id>

**Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2009 portant abrogation de diverses dispositions réglementaires relatives à l'éducation nationale, à l'enseignement supérieur et à la recherche***JO du 06-12-2009, texte n° 5*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021385037&dateTexte=&categorieLien=id>

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche****Décret n° 2009-1514 du 7 décembre 2009 modifiant le décret n° 2001-987 du 26 octobre 2001 instituant la nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche***JO du 09-12-2009, texte n° 43*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021410807&dateTexte=&categorieLien=id>

**Arrêté du 7 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et les services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche***JO du 09-12-2009, texte n° 45*

Cet arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021410833&dateTexte=&categorieLien=id>

**Décret n° 2009-1516 du 8 décembre 2009 modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et relatif au système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France***JO du 08-12-2009, texte n° 17*

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021410966&dateTexte=&categorieLien=id>

**CNRS****Avenant à la convention d'application entre le CNRS et l'Université Paul Sabatier - Toulouse III du contrat quadriennal de développement, années 2007 - 2010***CON. n° 090030DPA du 10-12-2009*

UMR n° 5219 - Institut de mathématiques de Toulouse  
 Partenaires : CNRS/Université Paul Sabatier - Toulouse III  
 Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, M. Michel BOILEAU, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5219, jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,  
 Bernard LAURIN

**Avenant à la convention d'application 2007-2010 du contrat quadriennal de développement***CON. n° 090033DPA du 21-12-2009*

UMR n° 5232 - Centre de pharmacologie et innovation dans le diabète (CPID)  
 Partenaires : CNRS/Université de Montpellier  
 Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - A compter du 2 septembre 2009, Mme Anne-Dominique LAJOIX, maître de conférences, est nommée directrice-adjointe de l'UMR n° 5232, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2009.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,  
 Bernard LAURIN

---

**Avenant à la convention d'application entre le CNRS et l'Université Paul Sabatier - Toulouse III du contrat quadriennal de développement, années 2007 - 2010**

CON. n° 090031DPA du 10-12-2009

UMR n° 5623 - Interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

Partenaires : CNRS/Université Paul Sabatier - Toulouse III

Les parties conviennent de ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. - A compter du 16 février 2009, M. François COUDERC, professeur des universités, et M. Christophe MINGOTAUD, directeur de recherche au CNRS, sont nommés directeurs-adjoints de l'UMR n° 5623, jusqu'au terme de la convention d'application du contrat quadriennal de développement en cours.

Art. 2. - Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre de la convention d'application en cours et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Art. 3. - Cet avenant sera publié au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 décembre 2009.

Le directeur délégué pour le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,  
Bernard LAURIN



---

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

### Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS  
Centre national de la recherche scientifique  
3 rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS  
M<sup>me</sup> Françoise BALESTIE  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Pascale DIENG  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION  
M<sup>lle</sup> Valeria MEDINA AMBIADO  
M<sup>lle</sup> Anaïs TEYSSEYRE

CONTACT PAR COURRIER  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX

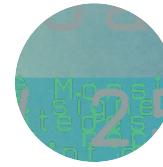
CONTACT PAR MÊL  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Impression : BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 72974 - 2-2010

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



dépasser les frontières